

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08678

Numéro SIREN : 839 198 140

Nom ou dénomination : Everest SubBidCo

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 26281

# EVEREST SUBBIDCO

Société par actions simplifiée

20, Quai du Point du Jour

92100 Boulogne Billancourt

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## EVEREST SUBBIDCO

Société par actions simplifiée

20, Quai du Point du Jour

92100 Boulogne Billancourt

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux associés de la société EVEREST SUBBIDCO

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EVEREST SUBBIDCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

*Jean Marie Le Guiner*

Jean-Marie LE GUINER

**EVEREST SUBBIDCO S.A.S.**

**20 Quai du Point du Jour  
92100 Boulogne-Billancourt**

**Comptes annuels  
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021**

## COMPTES ANNUELS

### Sommaire

<b>BILAN ACTIF</b>	<b>2</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4</b>
<b>1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES</b>	<b>6</b>
1.1. <i>Activité</i>	6
1.2. <i>Faits majeurs de la période</i>	6
1.3. <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	8
1.4. <i>Informations juridiques – données historiques</i>	8
1.5. <i>Filiales</i>	9
1.6. <i>Identité de la mère consolidante</i>	9
1.7. <i>Intégration fiscale</i>	10
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>11</b>
2.1. <i>Immobilisations</i>	11
2.2. <i>Titres de participation et créances rattachées</i>	11
2.3. <i>Autres immobilisations financières</i>	12
2.4. <i>Créances et dettes</i>	12
2.5. <i>Opérations en devises étrangères</i>	12
2.6. <i>Disponibilités</i>	12
2.7. <i>Provision pour risques et charges</i>	13
2.8. <i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	13
2.9. <i>Produits et charges exceptionnels</i>	13
2.10. <i>Comptabilité de couverture</i>	13
<b>3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF</b>	<b>14</b>
3.1. <i>Actif immobilisé</i>	14
3.2. <i>Créances</i>	15
<b>4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF</b>	<b>16</b>
4.1. <i>Capital social</i>	16
4.2. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
4.3. <i>Etats des dettes</i>	16
4.4. <i>Dettes fiscales et sociales</i>	17
<b>3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>18</b>
3.1. <i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	18
3.2. <i>Résultat financier</i>	18
3.3. <i>Résultat exceptionnel</i>	19
<b>4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>	<b>20</b>
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>21</b>
<b>6. FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>	<b>22</b>
<b>7. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</b>	<b>23</b>
<b>8. INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>24</b>
8.1. <i>Effectifs</i>	24
8.2. <i>Rémunération des commissaires aux comptes</i>	24

**BILAN ACTIF**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	Exercice n		Exercice n - 1	
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>3 697</b>	<b>(1 851)</b>	<b>1 846</b>	<b>1 504</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 808	(1 851)	957	1 133
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	888		888	372
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>312</b>	<b>(239)</b>	<b>73</b>	<b>111</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	312	(239)	73	111
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières :</b>	<b>1 570 268</b>		<b>1 570 268</b>	<b>1 060 802</b>
Participations	1 006 399		1 006 399	1 006 399
Créances rattachées à des participations	529 466		529 466	20 000
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 403		34 403	34 403
<b>Total I</b>	<b>1 574 277</b>	<b>(2 090)</b>	<b>1 572 186</b>	<b>1 062 417</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	<b>198</b>		<b>198</b>	<b>163</b>
<b>Créances :</b>	<b>47 085</b>		<b>47 085</b>	<b>19 115</b>
Créances Clients et Comptes rattachés	10 986		10 986	3 092
Autres Créances	36 099		36 099	16 023
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement :</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
<b>Disponibilités</b>	<b>38 294</b>		<b>38 294</b>	<b>19 043</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>954</b>		<b>954</b>	<b>811</b>
<b>Total II</b>	<b>86 531</b>		<b>86 531</b>	<b>39 132</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)	2 327		2 327	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 663 135</b>	<b>(2 090)</b>	<b>1 661 044</b>	<b>1 101 548</b>

**BILAN PASSIF**

<b>Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice n</b>	<b>Exercice n - 1</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé 1 095 375 733,42 €)	1 095 376	856 032
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	(38 467)	(26 246)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(9 638)	(12 221)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	8 059	5 751
<b>Total I</b>	<b>1 055 330</b>	<b>823 316</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>Total I bis</b>	<b>1 055 330</b>	<b>823 316</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	457 925	
Emprunts et dettes financières diverses	139 553	274 304
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 032	1 608
Dettes fiscales et sociales	1 942	2 087
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	860	234
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>	<b>603 312</b>	<b>278 233</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	2 402	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 661 044</b>	<b>1 101 548</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	3 728	14 573	18 301	14 885
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 728</b>	<b>14 573</b>	<b>18 301</b>	<b>14 885</b>
Production stockée				
Production immobilisée			1 185	774
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			425	775
Autres produits			359	184
<b>Total I</b>	<b>3 728</b>	<b>14 573</b>	<b>20 271</b>	<b>16 617</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			(14 388)	(12 783)
Impôts, taxes et versements assimilés			(169)	(156)
Salaires et traitements			(5 153)	(4 404)
Charges sociales			(2 099)	(1 829)
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(883)	(710)
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			(2)	(0)
<b>Total II</b>			<b>(22 694)</b>	<b>(19 882)</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>			<b>(2 424)</b>	<b>(3 264)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :</b>				
Bénéfice ou perte transféré III				
Perte ou bénéfice transféré IV				
<b>Produits financiers :</b>				
De participation			4 124	11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5 577	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				22
Différences positives de change			1 937	160
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>			<b>11 638</b>	<b>194</b>
<b>Charges financières :</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			(15 328)	(7 616)
Différences négatives de change			(1 448)	(620)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>			<b>(16 777)</b>	<b>(8 235)</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V + VI)</b>			<b>(5 138)</b>	<b>(8 042)</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I + II + III - IV + V + VI)</b>			<b>(7 562)</b>	<b>(11 306)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (SUITE)**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I + II + III – IV + V + VI)</b>	<b>(7 562)</b>	<b>(11 306)</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 316	
<b>Total VII</b>	<b>1 316</b>	
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(2 827)	()
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - exceptionnelles	(2 308)	(2 303)
<b>Total VIII</b>	<b>(5 136)</b>	<b>(2 303)</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII + VIII)</b>	<b>(3 820)</b>	<b>(2 303)</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 744	1 388
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>	<b>33 225</b>	<b>16 811</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>(42 863)</b>	<b>(29 032)</b>
<b>Bénéfice ou (perte)</b>	<b>(9 638)</b>	<b>(12 221)</b>

## **1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

### **1.1. Activité**

La société Everest SubBidCo S.A.S. (« la Société ») a été immatriculée le 24 avril 2018 avec un capital de 1,00 euro. Elle exerce une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société.

Le siège social de la société se situe au 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

La Société a démarré son activité le 23 avril 2018 et clôture son premier exercice au 31 décembre 2019. Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 soit durée de 12 mois.

### **1.2. Faits majeurs de la période**

#### *Impacts liés à la pandémie de Covid-19*

La pandémie de Covid-19 n'a pas impacté de manière significative les états financiers individuels de la Société.

Par ailleurs, la société n'a pas sollicité de financement additionnel ou d'aides gouvernementales directement en lien avec la crise sanitaire et n'a pas mis en œuvre des mesures d'activité partielle donnant lieu à des dispositifs d'indemnisation gouvernementale.

#### *Changement d'actionnaire*

En date du 30 juin 2021 et sous condition suspensive de réalisation du projet d'admission des actions de la Société Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris ("Introduction en Bourse"), il a été décidé par le Conseil de Surveillance de la Société Exclusive Networks S.A. de simplifier l'organigramme juridique du Groupe.

Cette simplification s'est notamment traduite par la fusion-absorption par la société Everest MidCo S.A.S. (839 758 604 RCS Nanterre) de sa filiale à 100 %, la société Everest BidCo S.A.S. (839 080 009 RCS Nanterre), suivie immédiatement de la fusion-absorption par la société Everest SubHoldCo S.A.S. (839 874 484 RCS Nanterre) de sa filiale à 100%, la société Everest MidCo S.A.S. (839 758 604 RCS Nanterre), elle-même suivie immédiatement de la fusion-absorption par la Société de sa filiale à 100 %, la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre).

Par l'effet de ces fusions, la Société détenue jusqu'alors par la Société Everest BidCo S.A.S. à hauteur de 69% est aujourd'hui détenue, à même hauteur, par la Société Exclusive Networks S.A.

*Restructuration de la dette financière du groupe*

Préalablement à l'Introduction en Bourse de la société Exclusive Networks S.A., le Groupe a procédé à un refinancement de sa dette.

Par un contrat de prêt signé le 16 juillet 2021 entre la Société et un pool bancaire composé de BNP PARIBAS SA, CITIBANK, N.A., LONDON BRANCH, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, INTESA SANPAOLO S.P.A., PARIS BRANCH, J.P. MORGAN AG, MIZUHO BANK, LTD., MORGAN STANLEY BANK AG, RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL AG, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, la Société a emprunté les sommes de :

- 315 000 000 euros au titre de la « facility B1 »
- l'équivalent en livre sterling de 135 000 000 euros au titre de la « facility B2 ».
- Ligne de crédit renouvelable sécurisée de 120 millions d'euros

Afin d'assurer le refinancement de la dette externe du Groupe et rembourser sa dette envers la Société Everest BidCo S.A.S., la Société, par actes datés du 27 septembre 2021, a emprunté à la Société Exclusive Networks S.A. la somme de 165 147 242,64 euros et à la Société Everest UK Finco Limited la somme de 74 196 587,27 euros. L'intention des parties était que le financement par les Sociétés Exclusive Networks S.A. et Everest UK Finco Limited soit assuré par des augmentations de capital de la Société. Toutefois afin de garantir la disponibilité des fonds et sécuriser le refinancement de la dette externe du Groupe, condition préalable nécessaire à l'Introduction en Bourse de la Société Exclusive Networks S.A., il a été décidé de consentir dans un premier temps des prêts de courte durée qui seraient convertis en augmentation de capital de la Société dès que possible. Les augmentations de capital ont été réalisées le 17 décembre 2021 et sont relatées dans la section « augmentation de capital ».

Les dates d'échéance et taux d'intérêt des nouveaux accords de facilité de crédit sont détaillés ci-dessous :

<b>Facilités de crédit</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Emprunt « Facility B1 » tranche EUR 315 millions d'euros	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Euribor</b> à 3 mois (soumis à un plancher de 0 %) + une certaine marge initialement fixée à 2,50 %
Emprunt « Facility B2 » tranche GBP 120 millions de livres sterling	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Sonia</b> (taux moyen au jour le jour de la livre sterling) (soumis à un plancher de 0 %) + une marge variable initialement fixée à 2,50 %
Ligne de crédit renouvelable sécurisée de 120 millions d'euros	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Euribor</b> à 3 mois (soumis à un plancher de 0 %) + plus une marge de 2,0 %

La Société a ainsi notamment procédé au remboursement de sa dette envers la Société Everest BidCo S.A.S. pour un montant de 184 936 039,09 euros

Par des contrats signés le 27 septembre 2021, la Société a consenti des prêts aux sociétés du Groupe qui étaient débitrices envers la société Everest BidCo S.A.S. au titre des prêts intra-groupe consentis dans le cadre du financement mis en place en juillet 2018.

Ainsi la Société a prêté les sommes de :

- 209 606 630,78 euros à la Société Exclusive Networks SAS
- 92 535 025,35 euros à la Société Exclusive France Holding
- 79 804 500,00 euros à la Société Exclusive Networks BV
- 105 000 000,00 GBP à la Société Everest UK Finco Limited

Les 4 entités ci-dessus désignées ont demandé à la Société de verser les sommes ainsi empruntées à la Société Everest Bidco. La Société a ainsi procédé au remboursement au nom et pour le compte de ces entités des montants dont elles restaient débitrices envers la Société Everest BidCo S.A.S.

#### *Augmentation de capital*

Par une décision datée du 17 décembre 2021, les Associés de la Société ont procédé à une augmentation de capital pour un montant total de 239 343 829 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création et l'émission de 239.343.829 actions nouvelles souscrites en numéraire et libérées en totalité à la souscription par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société correspondant aux prêts mis en place le 27 septembre 2021 tel que relaté dans la section « restructuration de la dette financière du Groupe ».

### **1.3. Evénements postérieurs à la clôture**

Néant. Les incidences du conflit en Ukraine sont très limitées pour le Group Exclusive Networks et nulles pour la Société.

### **1.4. Informations juridiques – données historiques**

#### 1.4.1. Actionnariat

L'exercice 2018 avait été marqué par un changement d'actionnariat du groupe constitué d'Exclusive France Holding S.A.S. (« EFH ») et de ses filiales, dont le contrôle avait été transféré en date du 4 juillet 2018 de la Compagnie Belge de Participation (Cobepa) au fonds pan-européen Permira (Royaume-Uni). Préalablement à cette date, de nouvelles entités avaient été constituées par Permira afin de permettre de structurer cette opération, parmi lesquelles Everest SubBidCo S.A.S.

Le 25 avril 2018, la société de droit luxembourgeois Alexandertopco S.à.r.l., détenue par le fonds d'investissement Permira, a cédé 100% des titres de Everest SubBidCo à la société de droit anglais Everest UK Finco Limited.

Le 3 juillet 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 685 876 711 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à laquelle ont souscrit les sociétés Everest UK Finco Limited et Everest BidCo S.A.S.

Le 4 juillet 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 3 621 410 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, ainsi qu'à une augmentation de capital par voie d'apports en nature par l'émission de 166 533 781 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Ces apports en nature sont constitués de titres de la société EFH pour une valeur 102 632 milliers d'euros, des titres de la société Exclusive Management (« EM »), elle-même détentrice de titres de EFH, pour une valeur de 56 962 milliers d'euros, ainsi que de titres de participation et créances sur diverses sociétés du Groupe, pour une valeur totale de 6 940 milliers d'euros.

A la suite de ces augmentations de capital, le capital social de la Société est détenu à hauteur de 69 % par la société Everest BidCo S.A.S. et à hauteur de 31 % par la société Everest UK Finco Limited.

\*\*\*

Lors de l'exercice 2021, la Société a procédé à l'augmentation de capital reportée dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ». Les taux de détention de ses actionnaires n'ont pas évolué.

#### 1.4.2. Emprunts

Un emprunt auprès de la société Everest BidCo S.A.S. a été mis en place en date du 3 juillet 2018 pour un montant de 197 858 milliers d'euros, permettant de financer l'acquisition des titres de la société EFH. Ce montant était identique à l'ouverture de l'exercice 2021.

Un emprunt de 20 000 milliers d'euros a été mis en place au 21 décembre 2020 entre EFH et Everest SubBidCo S.A.S. Ce montant était identique à l'ouverture de l'exercice 2021.

Un emprunt de 4 000 milliers d'euros a été mis en place au 7 juillet 2020 entre Exclusive Networks S.A.S. et Everest SubBidCo S.A.S. Le solde de cet emprunt s'élevait à 3 755 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

\*\*\*

Lors de l'exercice 2021, la Société a procédé à des changements majeurs en lien en matière d'emprunts externes et auprès d'autres sociétés du groupe. Ces changements sont détaillés dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ».

#### 1.4.3. Acquisition des titres de EFH

Le 4 juillet 2018, la Société a finalisé l'acquisition des titres de la société EFH pour un montant total de 865 983 milliers d'euros en numéraire, en complément des titres ayant été apportés à la Société par voie d'apports en nature (voir § « Actionnariat » ci-dessus) et via la TUP de la société EM (voir § « Transmission Universelle de Patrimoine » ci-dessous). A la suite de ces opérations, la Société détient 100% des titres de la société EFH.

Les coûts externes liés à cette acquisition se sont élevés à 11 491 milliers d'euros et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

#### 1.4.4. Transmission Universelle de Patrimoine

Le 29 octobre 2018, sur décision de l'Associé Unique Everest SubBidCo SAS, la société EM a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine.

### 1.5. Filiales

Au 31 décembre 2021, la Société détient 100% du capital de la société EFH et 100% de la société Exclusive On Demand S.A.S. Les principales informations relatives aux filiales figurent dans le tableau des filiales et participations de la présente annexe.

### 1.6. Identité de la mère consolidante

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans ceux d'Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest Holdco S.A.S.), société de droit français, domiciliée à 92100 Boulogne Billancourt – 20 Quai du Point du Jour, au capital social de 7 317 129 euros. Numéro d'identification : 839 082 450 R.C.S Nanterre.

### **1.7. Intégration fiscale**

Un groupe fiscal a été constitué à la suite de l'acquisition par Everest SubBidCo S.A.S. d'Exclusive France Holding S.A.S. qui était elle-même tête d'un groupe fiscal intégré avec ses filiales Exclusive Group S.A.S. et Exclusive Networks S.A.S.

En vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre ces trois entités, Exclusive France Holding S.A.S. et Exclusive Networks S.A.S. versent à Everest SubBidCo S.A.S. l'impôt sur les sociétés égal à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables séparément. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Société Exclusive On Demand S.A.S. a rejoint le groupe d'intégration fiscale dans les mêmes conditions. La société mère de l'intégration fiscale, Everest SubBidCo S.A.S., est en revanche seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe formé par elle-même et par les sociétés précitées. Ainsi, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

\*\*\*

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 juin 2022 par le Président

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n 2018-07 modifiant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les montants figurant dans les notes de l'annexe sont exprimés en milliers euros sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **2.1. Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus), net de remises et d'escomptes et hors frais financiers.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire :

<b>Nature des biens immobilisés</b>	<b>Durée</b>
Concessions et droits similaires	1 à 3 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 à 8 ans

Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'usage ou de leur valeur vénale à la clôture de l'exercice.

### **2.2. Titres de participation et créances rattachées**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires d'acquisition. Périodiquement, la valeur nette comptable des titres de participation est comparée à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des méthodes d'évaluations multicritères : quote-part de capitaux propres sociaux, multiples basés sur des indicateurs clés du Groupe et sur la capitalisation boursière, et valeur actuelle de flux de trésorerie futurs sur la base de business plans.

Les créances rattachées aux titres de participation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

Lorsque les titres de participations et les créances rattachées aux titres de participation ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation des titres de participation est d'abord comptabilisée avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

Compte tenu de la situation financière de la filiale et de ses perspectives d'avenir, ni les titres, ni les créances rattachées n'ont été dépréciés au 31 décembre 2021.

### **2.3. Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.4. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet, le cas échéant, de dépréciation par voie de provision, pour tenir compte des risques de non-recouvrement. L'analyse de ce risque est individualisée et il n'est pas procédé à la constitution de provision pour dépréciation en fonction de critères statistiques.

### **2.5. Opérations en devises étrangères**

Les dettes et les créances en devises à la clôture de l'exercice sont converties à leur contre-valeur en Euros, sur la base du cours de clôture officiel à cette date ou du taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change.

Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». En outre, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération sur la base du cours moyen de conversion du mois.

### **2.6. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Les comptes bancaires en devises à la clôture de l'exercice, sont convertis à leur contre-valeur en Euros au cours de clôture ; les différences de change ainsi constatées sont comptabilisées au compte de résultat (perte ou gain de change).

### **2.7. Provision pour risques et charges**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard de tiers résultant d'événements passés dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation par la Direction du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

### **2.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation de prestations de services rendues aux filiales du Groupe qui sont reconnues à l'achèvement des prestations.

### **2.9. Produits et charges exceptionnels**

Sont inscrits en résultat exceptionnel les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité opérationnelle et ceux qui par nature ou du fait de leur montant ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **2.10. Comptabilité de couverture**

#### *Couverture des dettes à taux variables*

En présence de couverture de taux, la société applique une méthode de comptabilisation identique à celle précisée dans le règlement ANC 2015-05 et dont les principes sont rappelés ci-dessous :

- le nominal et la juste valeur des instruments de couvertures ne sont pas enregistrés au bilan ;
- les résultats des couvertures (gains ou pertes) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice en résultat financier de manière symétrique aux intérêts sur la dette couverte ;
- les primes d'option sont étalées sur la durée des couvertures et comptabilisées dans le résultat de l'exercice en résultat financier.

#### *Instruments financiers dérivés et stratégies de couverture associées*

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Société pratique une stratégie de couverture qui consiste à figer une partie du coût des dettes à taux variables en ayant recours à des instruments dérivés standards de type CAP.

Au 31 décembre 2021, la Société ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée). Les instruments financiers de couverture de taux font l'objet d'un suivi hors bilan.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé - Brut (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	2 510	1 186		3 697
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	<i>2 510</i>	<i>1 186</i>		<i>3 697</i>
Installations générales	96			96
Matériel de bureau et informatique	171			171
Mobilier	45			45
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	<i>312</i>			<i>312</i>
Autres participations	1 006 399			1 006 399
Créances rattachées à des participations	20 000	525 966	(16 500)	529 466
Autres Immobilisations financières	34 403			34 403
<i>Immobilisations financières</i>	<i>1 060 802</i>	<i>525 966</i>	<i>(16 500)</i>	<i>1 570 268</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 624</b>	<b>527 153</b>	<b>(16 500)</b>	<b>1 574 277</b>

Actif immobilisé - Amort. / dépréciations (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	(1 006)	(845)		(1 851)
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	<i>(1 006)</i>	<i>(845)</i>		<i>(1 851)</i>
Installations générales	(87)	(9)		(96)
Matériel de bureau et informatique	(77)	(21)		(98)
Mobilier	(36)	(8)		(45)
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	<i>(201)</i>	<i>(38)</i>		<i>(239)</i>
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres Immobilisations financières				
<i>Immobilisations financières</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>(1 207)</b>	<b>(883)</b>		<b>(2 090)</b>

Actif immobilisé - VNC (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	1 504	341		1 846
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	<i>1 504</i>	<i>341</i>		<i>1 846</i>
Installations générales	9	(9)		
Matériel de bureau et informatique	94	(21)		73
Mobilier	8	(8)		
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	<i>111</i>	<i>(38)</i>		<i>73</i>
Autres participations	1 006 399			1 006 399
Créances rattachées à des participations	20 000	525 966	(16 500)	529 466
Autres Immobilisations financières	34 403			34 403
<i>Immobilisations financières</i>	<i>1 060 802</i>	<i>525 966</i>	<i>(16 500)</i>	<i>1 570 268</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 062 417</b>	<b>526 270</b>	<b>(16 500)</b>	<b>1 572 186</b>

La variation du poste « créances rattachées à des participations » correspondent principalement aux prêts consentis aux sociétés du Groupe qui étaient débitrices envers la société Everest BidCo, tels que détaillés dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ».

L'augmentation du poste « concessions et droits similaires » correspond principalement aux frais de développement encourus dans le cadre de la mise en place d'un nouvel ERP groupe.

Le poste « Autres participations » comprend la participation de 100% dans la société Exclusive France Holding S.A.S., incluant 11 491 milliers d'euros de frais d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans (cf. note « 1.4.4. Acquisition des titres de EFH »).

Le poste « Autres Immobilisations financières » comprend le mali technique de fusion dégagé dans le cadre de la TUP de la société EM exécutée le 29 octobre 2018 sur décision de l'associé unique.

### **3.2. Créances**

<b>Etat des créances (en milliers d'euros)</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>A un an</b>	<b>A plus d'un an</b>
Créances rattachées aux immobilisations financières	529 466		529 466
Créances d'exploitation & charges constatées d'avance	48 237	48 237	
<b>TOTAL</b>	<b>577 703</b>	<b>48 237</b>	<b>529 466</b>

Les créances d'exploitation et charges constatées d'avance comprennent notamment 31 701 milliers d'euros liés aux positions de cash pool envers d'autres sociétés du groupe.

Les créances rattachées aux immobilisations financières correspondent aux prêts consentis aux sociétés du Groupe qui étaient débitrices envers la société Everest BidCo, tels que détaillés dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ».

#### 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

##### 4.1. Capital social

Le capital social est composé de 1 095 375 733 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune. Le capital social de la Société est détenu à hauteur de 69 % par la société Exclusive Networks S.A. et à hauteur de 31 % par la société Everest UK Finco Limited.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	856 031 904	1	856 031 904
Titres émis par décision du 17 décembre 2021 (augmentation capital)	239 343 829	1	239 343 829
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>1 095 375 733</b>	<b>-</b>	<b>1 095 375 733</b>

##### 4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Postes (en milliers d'euros)	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat 2020	Résultat de l'exercice	Augmentation de capital	Autres	Capitaux propres à la clôture
Capital social	856 032			239 344		1 095 376
Prime d'émission						
Réserve légale						
Autres réserves						
Report à nouveau	(26 246)	(12 221)				(38 467)
Résultat						
Dividendes						
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>829 786</b>	<b>(12 221)</b>		<b>239 344</b>		<b>1 056 909</b>
Résultat de l'exercice	(12 221)	12 221	(9 638)			(9 638)
Provisions réglementées	5 751				2 308	8 059
<b>Capitaux propres à la clôture</b>	<b>823 316</b>		<b>(9 638)</b>	<b>239 344</b>	<b>2 308</b>	<b>1 055 330</b>

##### 4.3. Etats des dettes

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Etablissements de crédit	457 925		457 925	
Dettes financières diverses	139 553	117 782	21 771	
Fournisseurs et rattachés	3 032	3 032		
Dettes fiscales et sociales	1 942	1 942		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	860	860		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>603 312</b>	<b>123 617</b>	<b>479 696</b>	

Les dettes auprès d'établissement de crédit reflètent les opérations de refinancement telles que détaillées dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ».

La position au 31 décembre 2021 correspond aux nouveaux emprunts « Facility B1 » (315 millions d'euros) et « Facility B2 » (120 millions de livres sterling).

Les dettes financières diverses d'Everest SubBidCo S.A.S. sont constituées de :

- l'emprunt auprès d'Exclusive Networks S.A. pour 12 922 milliers d'euros, emprunt à remboursement *in fine* dont l'échéance a été fixée à juillet 2025 ;
- l'emprunt auprès d'Exclusive Networks S.A.S. pour 2 767 milliers d'euros, emprunt amortissable dont l'échéance a été fixée à juillet 2024 ;
- l'emprunt auprès d'Exclusive France Holding (EFH) pour 20 000 milliers d'euros, emprunt à remboursement *in fine* dont l'échéance a été fixée au 30 septembre 2021.
- Des positions passives de cash pool et de comptes courants groupe pour 103 862 milliers d'euros.

#### **4.4. Dettes fiscales et sociales**

<b>Dettes sociales et fiscales (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 832</b>	<b>1 943</b>
Personnel	758	981
Organismes sociaux	1 074	962
Etat, impôts sur les bénéfices		
<b>Autres dettes</b>	<b>110</b>	<b>144</b>
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22	16
Autres impôts, taxes et assimilés	88	128
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 942</b>	<b>2 087</b>

### 3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services	18 301	14 885
<b>TOTAL</b>	<b>18 301</b>	<b>14 885</b>

Répartition par marché géographique (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France	3 730	2 509
Exportations et Union Européenne	14 571	12 376
<b>TOTAL</b>	<b>18 301</b>	<b>14 885</b>

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé avec des sociétés du groupe et correspond essentiellement à des prestations de services réalisées par les fonctions Groupe.

#### 3.2. Résultat financier

Resultat financier (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers de participations</b>	<b>4 124</b>	<b>11</b>
<i>Intérêts avances en comptes courants</i>	28	4
<i>Revenus créances sur participation</i>	4 097	7
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>5 577</b>	
<i>Refacturation des frais de mise en place de la dette</i>	5 577	
<b>Reprises sur provisions et transfert de charges</b>		<b>22</b>
<b>Différences positives de change</b>	<b>1 937</b>	<b>160</b>
<i>Gains de change</i>	1 937	160
<b>Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Total des produits financiers (1)</b>	<b>11 638</b>	<b>194</b>
<b>Dotations financières aux amortissements et provisions</b>		
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(15 328)</b>	<b>(7 616)</b>
<i>Intérêts emprunts et dettes</i>	(8 337)	(7 455)
<i>Intérêts des comptes courants</i>	(100)	(149)
<i>Intérêts dettes rattach. participa.</i>	(409)	(12)
<i>Frais de mise en place de la dette</i>	(6 483)	
<b>Différences négatives de change</b>	<b>(1 448)</b>	<b>(620)</b>
<i>Pertes de change</i>	(1 448)	(620)
<b>Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Total des charges financières (2)</b>	<b>(16 777)</b>	<b>(8 235)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (1) - (2)</b>	<b>(5 138)</b>	<b>(8 042)</b>

Les frais de mis en place de la dette pour 6 483 milliers d'euros correspondent aux frais directement attribuables à l'émission de la nouvelle dette supportée par SubBidCo.

Une partie de ces frais a été refacturée pour 5 577 milliers d'euros aux sociétés, filiales du Groupe correspondant aux portions dont elles bénéficient tel que détaillé dans la section « 1.2. Faits majeurs de la période ».

### **3.3. Résultat exceptionnel**

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 2 827 milliers d'euros correspondent principalement :

- à des frais d'introduction en bourse refacturés à la société Exclusive Networks S.A. via le poste « Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges » pour 1 316 milliers d'euros ;
- des frais indirectement rattachables à la renégociation de la nouvelle dette du Groupe ;
- d'autres frais de nature inhabituelle tels que des coûts liés à des projets d'acquisitions.

En 2021 comme en 2020, le poste « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – exceptionnelles » correspond à l'amortissement dérogatoire sur les frais d'acquisition des titres EFH

Ainsi, le résultat exceptionnel représente une charge nette de 5 136 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 303 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

**4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS**

Nature des différences temporaires	Montant (€)
<b>Accroissements de la dette future d'impôts – TOTAL (1)</b>	<b>Néant</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôts – TOTAL (2)</b>	<b>Néant</b>
<b>Allègement net (1) – (2)</b>	<b>0</b>

## **5. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles**

#### *Garanties accordées dans le cadre d'accord commerciaux*

Everest SubBidCo S.A.S. accorde des garanties à certains fournisseurs en relation avec les achats effectués par certaines entités du Groupe à la fin de la période de référence. Cette garantie s'élevait à 23 769 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

### **Engagements hors bilan liés aux activités de financement**

#### Garanties octroyées sur des actifs

Dans le cadre du refinancement de la dette le 27 septembre 2021, la garantie suivante a été octroyée par Everest SubBidCo S.A.S :

- Garantie (avec droit de recours limité) sur les créances dues à Exclusive Networks S.A. octroyée par Everest SubBidCo S.A.S.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de la dette le 27 septembre 2021, une garantie a été octroyées par Exclusive Networks S.A. sur les actions d'Everest SubBidCo S.A.S. :

- Garantie (avec droit de recours limité) sur les actions d'Everest SubBidCo S.A.S. octroyée par Exclusive Networks S.A.

#### Engagements de financement reçus

Concerne les engagements reçus sur les lignes de crédit à court terme :

- engagements reçus des banques pour la confirmation de lignes de crédit pour 25 500 milliers d'euros (non utilisés au 31 décembre 2021).

### **Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite**

L'engagement est calculé pour l'ensemble du personnel salarié présent à la clôture de l'exercice sans condition d'ancienneté. Il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié à 65 ans. Cet engagement s'élève à 101 006 euros au 31 décembre 2021 contre 120 215 euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements pour indemnités de départ en retraite est de 0,98% contre 1,45% au 31 décembre 2020.

## 6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos		Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>											
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>											
Exclusive France Holding <sup>(1)</sup>	167 983 628	-5 140 941	100%	1 006 393 812	1 006 393 812			21 036 231	21 493 491		
Exclusive on Demand <sup>(2)</sup>	5 000	-819 684	100%	5 000	5 000			1 247 217	-1 503 279		
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>											
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>											
<i>- Filiales non reprises en A:</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											
<i>- Participations non reprises en A:</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											

### Observations complémentaires :

(1) Exclusive France Holding  
20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

(2) Exclusive on Demand  
20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

**7. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<b>Entreprises liées</b>		
<b>Valeurs nettes (en milliers d'euros)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Participations	1 006 399	1 006 399
Créances rattachées à des participations	529 466	20 000
Créances clients et comptes rattachés	10 953	3 092
Autres créances	31 708	13 397
Créances diverses - intégration fiscale	2 937	2 035
Dettes financières	139 553	274 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 838	1 050
Dettes diverses	860	233
Chiffre d'affaires	18 268	14 885
Produits financiers	9 691	11
Charges financières	8 846	7 616
Honoraires	4 627	3 752
Autres produits d'exploitation	359	184
Autres charges d'exploitation	4 262	3 361
Produits divers – intégration fiscale	3 397	2 424
Autres produits exceptionnels	1 316	-

## **8. INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1. Effectifs**

	<b>Au 31.12.2021</b>	<b>Au 31.12.2020</b>
Cadres	46	38
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>38</b>

### **8.2. Rémunération des commissaires aux comptes**

Honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 18 000 € contre 8 000 € au titre de l'exercice précédent.

**EVEREST SUBBIDCO**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 095 375 733 euros**  
**Siège Social : 20, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt**  
**839 198 140 RCS Nanterre**  
**La « Société »**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE UNANIME EN DATE DU**  
**30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin,

Les soussignés :

- La société **EXCLUSIVE NETWORKS SA**, société anonyme au capital social de 7.318.122,88 euros dont le siège social est situé au 20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, France, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 839 082 450, associé propriétaire de 755 809 256 actions sur les 1 095 375 733 composant le capital social de la Société (69% du capital social), représenté par M. Jesper Trolle, Directeur Général,

Et

- La société **EVEREST UK FINCO Limited**, société de droit Anglais, dont le siège social est sis Alresford House, Mill Lane, Alton, Hampshire, England, GU34 2QJ immatriculée au Company Registry sous le numéro 11324786, propriétaire de 339 566 477 actions sur les 1 095 375 733 composant le capital social de la Société (31% du capital social), représenté par Monsieur Graham Aynsley, Director,

ont été appelés par le Président (le « **Président** ») à l'effet de prendre par acte unanime conformément aux stipulations de l'article 14.1.1 (f) des statuts de la Société, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
4. Modification de l'article 12 « *Contrôle des comptes* » des statuts de la Société ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés constatent que :

- Médéric Eloy, représentant le Comité Social et Economique de la Société, régulièrement convoqué est absent et excusé.
- Monsieur Jean-Marie le Guiner, représentant la société Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, est absent et excusé.

Les Associés déclarent avoir eu connaissance et communication en temps utile de tous les documents, rapports et autres informations nécessaires en vue des présentes décisions, et être suffisamment informés pour prendre les présentes décisions.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de la collectivité des associés préalablement aux présentes :

- le rapport de gestion du Président sur les activités de la Société au cours de l'exercice 2021 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le texte du projet des décisions soumises à la collectivité des associés ;
- les comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- un exemplaire à jour des statuts de la Société (les "**Statuts**").

### **PREMIERE DECISION**

#### *Approbation des rapports et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, approuvent, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquels font ressortir un résultat déficitaire d'un montant de 9 638 191 euros.

Les associés prennent acte du fait que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant de dépenses non déductibles du résultat fiscal égal à 36 258 euros.

### **DEUXIEME DECISION**

#### *Affectation du résultat de l'exercice 2021*

Les associés, sur proposition du Président, décident d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au compte report à nouveau dont le solde débiteur sera ainsi porté d'un montant de 38 466 894 euros à un montant de 48 105 085 euros.

Les associés constatent, conformément aux dispositions légales, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant l'exercice 2021.

### **TROISIEME DECISION**

#### *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions*

Les associés, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prennent acte purement et simplement qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

## QUATRIEME DECISION

*Modification de l'article 12 « Contrôle des comptes » des statuts de la Société*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de modifier l'article 12 des statuts « Contrôle des comptes » et de supprimer le paragraphe suivant :

*« Est nommé commissaire aux comptes, pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale (ou la décision de l'associé unique le cas échéant) appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice social :*

**S&W Associés**, société par actions simplifiée, au capital de EUR 500.000, dont le siège social est situé 65 rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 414 818 930 RCS Paris. »

Les autres termes de l'article 12 des statuts de la Société demeurent inchangés.

## CINQUIEME DECISION

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions des associés pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été électroniquement signé par l'intégralité des associés de la Société, par le biais du prestataire de services DocuSign ([www.docusign.com](http://www.docusign.com)), conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

DocuSigned by:  
  
EA8995ECAE204C4...

---

Exclusive Networks SA  
Par : M. Jesper Trolle

DocuSigned by:  
  
5211BE0FBBCD4A7...

---

Everest UK Finco Limited  
Par : M. Graham Aynsley

**Everest SubBidCo**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 095 375 733 euros  
Siège Social : 20 quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt  
RCS Nanterre 839 198 140

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT AUX ASSOCIES  
EN DATE DU 15 JUIN 2022**

Chers Associés,

Je vous présente ici le rapport de gestion sur les activités de la société Everest SubBidCo S.A.S. (la « **Société** »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumetts à votre approbation les comptes de cet exercice.

Les comptes de l'exercice présentés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 soit durée de 12 mois.

Je vous précise que le présent rapport de gestion ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, ont été mis à votre disposition dans les conditions statutaires.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Je vous précise qu'aucune modification du mode de présentation des comptes annuels n'a été effectuée au cours de l'exercice.

**EXPOSE SUR L'ACTIVITE D'EVEREST SUBBIDCO S.A.S. AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Everest SubBidco SAS a démarré ses activités le 23 avril 2018 dans le cadre du rachat par Permira via son fonds d'investissement du Groupe Exclusive Networks.

La Société a une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société. Au cours de l'exercice 2021 la Société a poursuivi son activité de holding et de gestion de ses participations des sociétés du Groupe Exclusive Networks.

L'exercice 2021 a principalement été marqué par les opérations de réorganisation suivantes dont la réalisation étaient conditionnées à l'introduction en bourse de la société Exclusive Networks SA intervenue le 21 septembre 2021 (anciennement Everest HoldCo S.A.S.), société faitière du Groupe Exclusive Networks, actionnaire à 69% de la Société.

Cette réorganisation s'est notamment traduite par la fusion-absorption par la société Everest MidCo S.A.S. (839 758 604 RCS Nanterre) de sa filiale à 100 %, la société Everest BidCo S.A.S. (839 080 009 RCS Nanterre), suivie immédiatement de la fusion-absorption par la société Everest SubHoldCo S.A.S. (839 874 484 RCS Nanterre) de sa filiale à 100%, la société Everest MidCo S.A.S. (839 758 604 RCS Nanterre), elle-même suivie immédiatement de la fusion-absorption par la société Exclusive Networks S.A. (anciennement Everest HoldCo S.A.S.) de sa filiale à 100 %, la société Everest SubHoldCo (839 874 484 RCS Nanterre).

Les sociétés Everest Midco, Everest BidCo et Everest SubHoldCo ont ainsi été dissoutes

Par l'effet de ces fusions, la Société détenue jusqu'alors par la Société Everest BidCo S.A.S. à hauteur de 69% est aujourd'hui détenue, à même hauteur, par la Société Exclusive Networks S.A.

#### *Augmentation de capital*

Par une décision datée du 17 décembre 2021, les Associés de la Société ont procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 239 343 829 euros par l'émission de 239.343.829 actions nouvelles, lesquelles ont été intégralement souscrites par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société correspondant aux prêts mis en place le 27 septembre 2021 tel que relaté dans la section « restructuration de la dette financière du Groupe » ci-après.

#### *Financement*

Un emprunt auprès de la société Everest BidCo S.A.S. a été mis en place en date du 3 juillet 2018 pour un montant de 197 858 milliers d'euros, permettant de financer l'acquisition des titres de la société EFH. Ce montant était identique à l'ouverture de l'exercice 2021.

Un emprunt de 20 000 milliers d'euros a été mis en place au 21 décembre 2020 entre EFH et Everest SubBidCo S.A.S. Ce montant était identique à l'ouverture de l'exercice 2021.

Un emprunt de 4 000 milliers d'euros a été mis en place au 7 juillet 2020 entre Exclusive Networks S.A.S. et Everest SubBidCo S.A.S. Le solde de cet emprunt s'élevait à 3 755 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### *Restructuration de la dette financière du groupe*

Préalablement à l'Introduction en Bourse de la société Exclusive Networks S.A., le Groupe a procédé à un refinancement de sa dette.

Par un contrat de prêt signé le 16 juillet 2021 entre la Société et un pool bancaire composé de BNP PARIBAS SA, CITIBANK, N.A., LONDON BRANCH, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK, INTESA SANPAOLO S.P.A., PARIS BRANCH, J.P. MORGAN AG, MIZUHO BANK, LTD., MORGAN STANLEY BANK AG, RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL AG, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, la Société a emprunté les sommes de :

- 315 000 000 euros au titre de la « facility B1 »
- l'équivalent en livre sterling de 135 000 000 euros au titre de la « facility B2 ».
- Ligne de crédit renouvelable sécurisée de 120 millions d'euros

Afin d'assurer le refinancement de la dette externe du Groupe et rembourser sa dette envers la Société Everest BidCo S.A.S., la Société, par actes datés du 27 septembre 2021, a emprunté à la Société Exclusive Networks S.A. la somme de 165 147 242,64 euros et à la Société Everest UK Finco Limited la somme de 74 196 587,27 euros. L'intention des parties était que le financement par les Sociétés Exclusive Networks S.A. et Everest UK Finco Limited soit assuré par des augmentations de capital de la Société.

Toutefois afin de garantir la disponibilité des fonds et sécuriser le refinancement de la dette externe du Groupe, condition préalable nécessaire à l'Introduction en Bourse de la Société Exclusive Networks S.A., il a été décidé de consentir dans un premier temps des prêts de courte durée qui seraient convertis en augmentation de capital de la Société dès que possible. Les augmentations de capital ont été réalisées le 17 décembre 2021 et sont relatées dans la section « augmentation de capital » ci-dessus.

Les dates d'échéance et taux d'intérêt des nouveaux accords de facilité de crédit sont détaillés ci-dessous :

<b>Facilités de crédit</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
Emprunt « Facility B1 » tranche EUR 315 millions d'euros	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Euribor</b> à 3 mois (soumis à un plancher de 0 %) + une certaine marge initialement fixée à 2,50 %
Emprunt « Facility B2 » tranche GBP 120 millions de livres sterling	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Sonia</b> (taux moyen au jour le jour de la livre sterling) (soumis à un plancher de 0 %) + une marge variable initialement fixée à 2,50 %
Ligne de crédit renouvelable sécurisée de 120 millions d'euro	27 septembre 2026 (5 ans après la date de conclusion)	<b>Euribor</b> à 3 mois (soumis à un plancher de 0 %) + plus une marge de 2,0 %

La Société a ainsi notamment procédé au remboursement de sa dette envers la Société Everest BidCo S.A.S. pour un montant de 184 936 039,09 euros

Aux termes de contrats signés le 27 septembre 2021, la Société a consenti des prêts au profit des sociétés du Groupe qui étaient elle mêmes débitrices envers la société Everest BidCo S.A.S. au titre des prêts intra-groupe consentis dans le cadre du financement mis en place en juillet 2018, et a ainsi prêté les sommes de :

- 209 606 630,78 euros à la Société Exclusive Networks SAS
- 92 535 025,35 euros à la Société Exclusive France Holding
- 79 804 500,00 euros à la Société Exclusive Networks BV
- 105 000 000,00 GBP à la Société Everest UK Finco Limited

Les 4 entités ci-dessus désignées ont demandé à la Société de verser les sommes ainsi empruntées à la Société Everest BidCo. La Société a ainsi procédé au remboursement au nom et pour le compte de ces entités des montants dont elles restaient débitrices envers Everest BidCo S.A.S.

#### *Acquisition des titres de Exclusive France Holding*

Le 4 juillet 2018, la Société a finalisé l'acquisition des titres de la société Exclusive France Holding pour un montant total de 865 983 milliers d'euros en numéraire, en complément des titres ayant été apportés à la Société par voie d'apports en nature (voir § « Actionnariat » ci-dessus) et via la TUP de la société EM (voir § « Transmission Universelle de Patrimoine » ci-dessous). A la suite de ces opérations, la Société détient 100% des titres de la société EFH.

Les coûts externes liés à cette acquisition se sont élevés à 11 491 milliers d'euros et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

## **RESULTATS DE LA SOCIETE EVEREST SUBBIDCO S.A.S.**

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes que je soumetts à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 18 301 milliers d'euros contre 14 885 milliers d'euros lors de l'exercice précédent et correspond à la facturation de prestations de services rendues aux sociétés du Groupe.

La Société a généré une perte d'exploitation nette de 2 424 milliers d'euros sur la période contre 3 264 milliers euros sur la période précédente.

Le résultat financier est une charge nette de 5 138 milliers d'euros sur la période, correspondant principalement à la charge d'intérêts sur l'emprunt souscrit auprès de la société d'Exclusive Networks S.A. (par effet de fusion – absorption de la société Everest BidCo S.A.S. par Exclusive Networks S.A.) pour 5 030 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel est une charge nette de 3 820 milliers euros sur la période, constituée essentiellement de l'amortissement dérogatoire sur les frais d'acquisition des titres EFH.

Au 31 décembre 2021, l'effectif salarié s'établit à 46 personnes.

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2021 à 1 661 044 milliers d'euros contre 1 101 548 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

L'actif immobilisé s'élève à 1 572 186 milliers d'euros et est constitué principalement de titres de participations et créances rattachées ainsi que du mali technique généré par la fusion d'EM (1 570 268 milliers d'euros), d'immobilisations incorporelles (1 846 milliers d'euros) principalement liées à la capitalisation de frais de développement encourus dans le cadre de la mise en place d'un nouvel ERP pour le Groupe, et d'immobilisations corporelles (73 milliers d'euros).

L'actif circulant s'élève à 86 531 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 39 132 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Il est principalement constitué de créances clients et autres créances pour 47 085 milliers d'euros et de disponibilités pour 38 294 milliers d'euros.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 055 330 milliers d'euros et représentent 64% du total du bilan au 31 décembre 2021.

Les emprunts et dettes s'élèvent à 597 478 milliers d'euros à fin 2021 et se composent principalement :

- 457 925 milliers d'euros correspondant aux nouveaux emprunts « Facility B1 » (315 millions d'euros) et « Facility B2 » (120 millions de livres sterling) et reportés dans le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit »
- 139 553 milliers d'euros correspondant aux « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » diverses d'Everest SubBidCo S.A.S. sont constituées de :
  - o l'emprunt auprès d'Exclusive Networks S.A. pour 12 922 milliers d'euros, emprunt à remboursement in fine dont l'échéance a été fixée à juillet 2025 ;
  - o l'emprunt auprès d'Exclusive Networks S.A.S. pour 2 767 milliers d'euros, emprunt amortissable dont l'échéance a été fixée à juillet 2024 ;
  - o l'emprunt auprès d'Exclusive France Holding (EFH) pour 20 000 milliers d'euros, emprunt à remboursement in fine dont l'échéance a été fixée au 30 septembre 2021.
  - o Des positions passives de cash pool et de comptes courants groupe pour 103 862 milliers d'euros.

## **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS**

En application de l'article D.441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6).

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	895 965 €	309 627 €	132 595 €	73 311 €	52 334 €	1 463 832 €	6 765 715 €	7 300 €	267 532 €	46 334 €	1 392 506 €	8 479 387 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	6,23%	2,15%	0,92%	0,51%	0,36%	10,17%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							1882,94%	2,03%	74,46%	12,90%	387,54%	2359,87%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le résultat fiscal individuel de la Société est déficitaire à hauteur de 9 638 milliers d'euros.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au 31 décembre 2021, la Société détient 100% du capital de la société Exclusive France Holding et 100% de la société Exclusive On Demand S.A.S

En 2021, le chiffre d'affaires d'Exclusive France Holding s'est établi à 21 036 milliers d'euros et la société a généré un résultat d'exploitation de 3 454 milliers d'euros. Son résultat net est un profit de 21 493 milliers d'euros.

En 2021, le chiffre d'affaires d'Exclusive On Demand s'est établi à 1 247 milliers d'euros et la société a généré une perte d'exploitation de 1 500 milliers d'euros. Son résultat net est une perte de 1 503 milliers.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT / INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

La nature de l'activité de la Société n'entraîne aucune activité de recherche et de développement. Les indicateurs de performance environnementale sont détaillés dans la déclaration de performance extra financière annexée au Document d'Enregistrement Universel 2021 disponible sur le site interne et de la Société.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES**

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 54 quarter du Code général des impôts s'élèvent à un montant global de 36 258 euros.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

La Société va poursuivre en 2022 son soutien à la stratégie de croissance de l'activité de l'ensemble de ses filiales contrôlées directement et indirectement.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

Les incidences du conflit en Ukraine sont très limitées pour le Groupe Exclusive Networks et nulles pour la Société.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE EVEREST SUBBIDCO S.A.S.**

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat déficitaire d'un montant de 9 638 191 euros, et d'affecter cette perte au compte de report à nouveau dont le solde débiteur s'élèverait, après affectation, à un montant de 48 105 085 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 055 330 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été versé par la société Everest SubBidCo S.A.S. au cours des exercices précédents.

### **SITUATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Je vous rappelle que le mandat de la société DELOITTE, commissaire aux comptes titulaire, désigné le 4 juin 2019 arrivera à échéance en 2024 à l'issue de la décision des associés qui se prononceront sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

DocuSigned by:  
  
EA8995ECAE204C...

Le Président  
M. Jesper Trolle